

Sondage - Contribution aux États généraux des maltraitances

Les **États généraux des maltraitances**, lancés par le Ministre des Solidarités M. Jean-Christophe COMBE et la Ministre déléguée aux Personnes Handicapées Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, sont une vaste **concertation citoyenne** prévue du mois **de mars à juillet 2023**.

Dans ce cadre, nous souhaiterions recueillir vos expériences, observations et remarques à travers vos réponses à ce questionnaire sur les actes de maltraitance et leurs éventuelles suites pénales.

→ Les situations de maltraitance ne sont pas rares, mais tout le monde n'en a pas forcément été témoin ou victime. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à répondre quand même à ce questionnaire pour que nous puissions prendre en compte tous les types de retour.

Vos contributions viendront nourrir les travaux des États généraux et la future stratégie nationale de lutte contre la maltraitance annoncée à l'automne prochain. Afin de permettre une bonne exploitation des résultats, nous vous invitons à répondre **avant le jeudi 1er juin**.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre participation !

Définition de la maltraitance (art. L119-1 CASF) : *"La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations"*.

** Indique une question obligatoire*

1. Lorsque l'on vous parle de sécurité ou d'insécurité, quelles sont les situations qui vous viennent à l'esprit ? Quelles réalités associez-vous à la sécurité des seniors ? *

2. Avez-vous déjà été témoin d'un acte de maltraitance grave, relevant ou non d'une qualification pénale ? *

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON
- Ne sait pas

3. Si oui, avez-vous porté plainte ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

4. Si vous avez porté plainte, comment avez-vous procédé ? Quelles facilités ou difficultés avez-vous rencontré ?

5. Quelles ont été les suites données à votre plainte (s'il y en a eu) ? Avez-vous des propositions pour améliorer le processus ?

6. Si vous n'avez pas porté plainte, pourquoi y avez-vous renoncé ? Quels ont été les obstacles ou craintes éventuelles ?

7. Avez-vous des propositions pour faire évoluer cette situation ?

8. Avez-vous subi personnellement un acte de maltraitance grave, relevant ou non * d'une qualification pénale ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON
- Ne sait pas

9. Si oui, avez-vous porté plainte ?

Une seule réponse possible.

- OUI
- NON

10. Si vous avez porté plainte, comment avez-vous procédé ? Quelles facilités ou difficultés avez-vous rencontré ?

11. Quelles ont été les suites données à votre plainte (s'il y en a eu) ? Avez-vous des propositions pour améliorer le processus ?

12. Si vous n'avez pas porté plainte, pourquoi y avez-vous renoncé ? Quels ont été les obstacles ou craintes éventuelles ?

13. Avez-vous des propositions pour faire évoluer cette situation ?

14. Dans quel contexte seriez-vous le plus à l'aise pour échanger avec les gendarmes ou les policiers (à domicile, dans un tiers lieu, dans une brigade...)?
-

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms